

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 15 avril 2021

Convocations adressées le : vendredi 09 avril 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents :

2 (ordre du jour 1 à 6) ; 3 (ordre du jour 7 à 13)

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 9 (ordre du jour 1 à 6) ;

10 (ordre du jour 7 à 13)

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Wilfried SCHWARTZ; Alain BENARD; Franck MAZET

Délégués en visioconférence :

Lionel AUDIGER ; Christophe BOULANGER ; Christine BLET ;
Corinne CHAILLEUX ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ;
Brigitte PINEAU

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Christine BLET ; Corinne CHAILLEUX

Suppléants sans voix délibérative :

Néant

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés :

Michel GILLOT ; Laurent RAYMOND

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

C 21/04/05 – FONCIER – TRANSFERT DE PROPRIETE RUE DE BONAMY A TOURS

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Une convention en date du 12 avril 2013 a été signée entre l'Etat, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), et le SITCAT ayant pour objet l'aménagement d'une liaison bus à haut niveau de service (BHNS), desservant le site universitaire de Grandmont sur la rue Bonamy, entre la rue Monge et l'avenue de Bordeaux, à Tours.

Cette convention prévoyait outre les autorisations nécessaires à la réalisation par le SITCAT des travaux de création d'un site propre bus, les modalités de desserte bus et les aménagements connexes, liaisons douces ainsi que la cession de la rue François Bonamy à Tours, propriété de l'Etat.

En effet, l'article 5 de la convention du 12 avril 2013 prévoyait que l'Etat s'engage à céder à titre gracieux à Tour(s)plus la rue Bonamy et ses annexes, à compter de l'achèvement des aménagements réalisés par le SITCAT.

Les travaux d'aménagement de la liaison bus ont fait l'objet d'un procès-verbal de réception de travaux sans réserve en date du 09 décembre 2013.

Il était convenu que le transfert de propriété intervienne après le transfert du patrimoine du SITCAT à Tours Métropole Val de Loire.

Or, depuis la création du Syndicat des Mobilités de Touraine au 1^{er} janvier 2019, le transfert de propriété des parcelles d'assiette de la rue François Bonamy à Tours, doit s'effectuer désormais entre l'Etat et le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Ce transfert interviendra à titre gracieux, conformément aux termes de la convention initiale du 12 avril 2013, et sera constaté par un acte de vente en la forme administrative rédigé par le service des Domaines.

Le Comité syndical a, lors de sa réunion du 10 février 2020, accepté l'acquisition des parcelles section DI 790 (84 m²) et DI 794 (4948 m²) représentant une surface totale de 5032 m². Toutefois, ces parcelles ont fait l'objet de nouveaux découpages parcellaires et l'assiette concernée porte désormais sur les parcelles nouvellement cadastrées DI 809 (91 m²) et DI 830 (4961 m²) représentant une surface totale de 5052 m².

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

- **APPROUVE**, l'acquisition à titre gracieux, auprès de l'Etat, des parcelles nouvellement cadastrées section DI 809 (91 m²) et DI 830 (4961 m²), soit une surface totale de 5052 m² constitutives de l'assiette foncière de la rue François Bonamy à Tours,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de vente en la forme administrative constatant le transfert de propriété,
- **DIT** que les frais de publication de l'acte de vente, auprès du service de publicité foncière compétent, seront à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

**Pour extrait conforme et certification
du caractère exécutoire,**

Pour le Président,

**La responsable du service Tramway
et Systèmes,**



Véronique LE CORRE